

HANS-GEORG PFLAUM

Du nouveau sur les *agri decumates* à la lumière d'un fragment  
de Capoue, CIL X 3872

L'inscription mutilée de Capoue, sur laquelle nous voudrions attirer l'attention a été trouvée par Camillo Pellegrino (1598–1664), *inter antiquarios Neapolitanos. non suae tantum aetatis facile princeps* (Th. Mommsen, CIL X p. 371 II). Elle fut communiquée par son inventeur à Marquardus Gudius dans une lettre datée du 2 avril 1662 (Burmman, *Epistulae Gudianae* no. 31, p. 67) et se trouve également au no. 10 de la page 81, du manuscrit du même Gudius conservé à Wolfenbüttel. Th. Mommsen l' a reprise d'abord dans son 'Corpus Inscriptionum regni Neapolitani' 1852, au no. 3617, puis au CIL X 3872. Voici le texte avec les restitutions qui lui sont dues:

O · L · F · FA  
LO                      C  
leg. V · MACEDON  
leg. III · AVG · ii · TRA ian  
le G · LEG · I · ITAL  
praef. f R V M · D A N D

4 (Th. Mommsen:): II scripsi pro ET

Que signifie ce texte, comment faut-il le comprendre? Aucun doute quant à la ligne 1 et au début de la ligne 2: après la désinence au datif du gentilice en *-ius*, on y lit la filiation, *L(ucii) f(ilio)*, puis les deux premières lettres *Fa* de la tribu *Fa[l(erna)]* de Capoue et enfin la désinence au datif du surnom en *-lus*. Le sens des deux dernières lignes ressort des restitutions proposées par Th. Mommsen: [*le*]g(ato) leg(ionis) I Ital[ic(ae)] / [*praefect(o) f*]rum(enti) dand[i]. En revanche, l'on ne connaît pas le grade militaire que le quasianonyme a occupé pendant son service dans les différentes légions, et l'index VII D du CIL X, p. 1125 ne nous aide guère, car il reste muet à ce sujet. Ainsi la question de savoir, si l'intéressé a été tribun militaire laticlave ou légat de légion, sinon tribun militaire angusticlave ou même centurion reste posée. En vérité, nous pouvons déjà enregistrer plusieurs réponses au premier abord assez déconcertantes. En effet, alors que nous sommes selon toute vraisemblance en présence d'un membre de l'ordre sénatorial, à preuve son poste de [*praefect(us) f*]rument(i) dand[i] ex s(enatus)

*c(onsulto)*], les différents spécialistes des légions romaines ne lui ont guère attribué des postes réservés aux clarissimes. Bien au contraire, le savant belge Hubert van de Weerd dans son 'Etude historique sur trois légions romaines du Bas-Empire', parue en 1907, à fait figurer notre personnage à la page 97, parmi les centurions de la légion *V Macedonica*. Sans aller aussi loin René Cagnat et Emil Ritterling ont opté eux pour des tribunats militaires angusticlaves, le premier en 1892 dans la 1<sup>ère</sup> édition de son 'Armée romaine d'Afrique', à la page 179 et la note 2, où il inséra, tout en faisant des réserves, *us L. f. Fa. — — lus* parmi les titulaires de ce poste, postérieurs à Trajan, puisqu'il retenait la correction mommsénienne, le second même à deux reprises. D'abord en 1907, dans son article intitulé 'Zu zwei griechischen Inschriften römischer Verwaltungsbeamten' paru dans les 'Jahreshefte des oesterreichischen archaeologischen Instituts' X, à la page 310 à la fin de la note 19, où il faisait remarquer que 'l'inscription CIL X 3872 ne saurait sans doute guère intéresser un tribun militaire laticlave'. Il s'exprima plus clairement en 1925 dans son célèbre article *legio* de la 'Realencyclopaedie des classischen Altertums' au tome XII, où l'on retrouve notre personnage parmi les tribuns militaires angusticlaves de la *V Macedonica*, à la colonne 1583, et de la *III Augusta*, à la colonne 1503. Cela n'empêchait cependant pas Ritterling de faire figurer le quasi-anonyme de Capoue dans la liste des légats de la légion *I Italica* à la colonne 1416. *Quandoquidem bonus dormitat Homerus*.

Pourtant avant de nous engager dans la discussion des différentes interprétations qui s'offrent à nous, selon que nous retenons ou non la correction de Mommsen ET en II, il importe de remarquer que le signe initial de la ligne 3: V ne doit pas nécessairement être considéré comme la transcription du chiffre romain cinq. Bien au contraire, s'il en était vraiment ainsi, l'on aurait certainement noté la barre horizontale qui surmonte les deux autres chiffres I et III de notre texte. Il s'agit donc visiblement de la lettre *v* qui appartient à une titulature se terminant par [*pro*]v(*inciae*) *Macedon[iae]*, de sorte que nous sommes très certainement en présence d'un titulaire du poste de [*procos(uli) pro*]v(*inciae*) *Macedon[iae]*. Cette restitution serait confirmée si, comme nous le pensons, la lettre finale de la ligne 2: C était le début du titre de *c(os(uli))*, car l'on connaît un assez grand nombre de cas, où le proconsulat d'une province de rang prétorien est immédiatement suivi du consulat. La liste chronologique suivante démontrera la justesse de nos dires, mais nous ne voudrions pas taire, que M. G. Barbieri a bien voulu nous faire remarquer que le C en question pourrait également être pris pour le sigle initial de *c(larissimo)* [*v(iro)*]. Cette restitution impliquerait que la correction de Mommsen tomberait ipso facto, car l'on ne saurait supposer la présence de ces sigles dans une inscription des années comprises entre 103 et 127. Pourtant justement la date tardive, à laquelle nous devrions alors placer le cursus nous fait hésiter et nous voudrions donc présenter cette suggestion sans pour autant l'adopter.

## Proconsuls accédant immédiatement au consulat

Nom	Proconsulat	Consulat	Références
1. C. Salvius Liberalis Nonius Bassus	<i>procos. provin[cia]e Ma]cedoniae</i>	<i>cos. av. 87</i>	CIL IX 5533 (= Dessau 1011)
2. Senecio Memmius Afer	<i>proc. Sicil.</i>	<i>cos. 99</i>	CIL XIV 3597 (= D. 1042) = Inscr. Ital. IV 1,111
3. L. Julius Marinus Caecilius Simplex	<i>procos. provinciae Achaiae</i>	<i>cos. 102</i>	CIL IX 4965 (= D. 1026)
4. C. Oppius Sabinus Julius Nepos M'. Vibius Sollemnis Severus	<i>procons. prov. Baeticae</i>	<i>cos. 130-140</i>	CIL IX 5833 (= D. 1059)
5. P. Coelius Festus	<i>procos. provinciae Ponti et Bithyn.</i>	<i>cos. 148</i>	CIL XI 1183 (= D. 1079)
6. Sex. Quintilius Condianus	<i>procos. prov. Achaiae</i>	<i>cos. 151</i>	Philostrat., v. soph. II 1,11
7. C. Iavolenus Calvinus Geminus Kapito Cornelius Pollio Squilla Q. Vulkacius Scuppidius Verus	<i>procos. prov. Baetic.</i>	<i>cos. entre 117-161</i>	CIL XIV 2499 (= D. 1060)
8. Q. Cornelius Senecio Annianus	<i>procos. Ponti et Bithyniae</i>	<i>cos. 138-161</i>	CIL II 1929
9. P. Julius Geminus Marcianus	<i>procos. provin[cia]e Macedoniae ca. 170!</i>	<i>cos. ca. 167</i>	CIL VIII 7050 (= D. 1102) = ILAG, II 634
10. L. Albinus Saturninus	<i>procos. prov. Achaiae</i>	<i>cos. 161-180</i>	CIL X 4750
11. C. Sabucius Maior Caecilianus	<i>procos. prov. Acha.</i>	<i>cos. 186?</i>	CIL VI 1509 (= D. 1123)
12. L. Septimius Severus	<i>procos. prov. Siciliae</i>	<i>cos. 190</i>	S. H. A., v. Sev. 1,2
13. [M. Umbrius] Primus	<i>procos. Lyciae Pamphyliae</i>	<i>cos. entre 180 et 192</i>	CIL IX 973
14. L. Ranius Optatus <i>signo</i> Acontianus	<i>proco[s. pro]vinc. Narb.</i>	<i>cos. entre 193 et 217</i>	CIL VI 1507; XII 3170
15. M. Antius Crescens Calpurnianus	<i>proc[o]s. prov. M[aced.]</i>	<i>cos. 200-210</i>	CIL VI 1336 cf. 31634 (= D. 1151)
16. C. Porcius Priscus Longinus	<i>proconsul Lyciae Pamphyliae</i>	<i>cos. 200-230</i>	CIL XIV 3611 (= Inscr. Ital. IV 1,128)
17. P. Aelius Coeranus	<i>procos. prov. Mac.</i>	<i>cos. 220-230</i>	CIL XIV 3586 (= D. 1158) = Inscr. Ital. IV 1,99
18. C. Aemilius Berenicianus Maximus	<i>procos. splendidissimae provinciae Narbonensis</i>	<i>cos. 222-235</i>	CIL XII 3163 (= D. 1168)
19. Q. <i>vel</i> Cl. Valerius Rufrius Justus	<i>ὁ κατίστος ἀνθύπατος (prov. Macedoniae)</i>	<i>ὑπάτος ca. 222-235</i>	S. Pelekidis, <i>Δπὰ τὴν πολιτεία καὶ τὴν κοινωνία τῆς ἀρχαίας Θεσσαλονίκης.</i> 1934, p. 50
20. Ti. Pollenius Armenius Peregrinus	<i>ὁ ὑγιέστατος ἀνθ(ύπατος) (Δυκίας καὶ Παμφυλίας)</i>	<i>ὁ εὐγενέστατος ᾠρδινάριος ὑπάτος 244</i>	AEM XIX, 1896, p. 149 (= IGR III 556 = Ditten- berger, OGI 568 = D. 8840) = TAM II 572
21. . - -	<i>[proc]os. Cypri</i>	<i>(cos) 161-250</i>	CIL X 3761
22. C. Bultius Geminus Titianus	<i>procos. prov. Sicil.</i>	<i>cos. 193-250</i>	CIL X 7233 (= D. 6770a)
23. C. Mevius Donatus Iunianus	<i>proconsul Siciliae provinciae</i>	<i>cos. 200-250</i>	CIL XIV 2107

Cette série assez nombreuse n'est pas sans intérêt. Alors que les provinces importantes telles la Macédoine (5), la Sicile (4), l'Achaïe (4), enfin le Pont et Bithynie (3) et la Lycie et Pamphylie qui prend sa place (3), se taillent la part du lion, que d'autres comme la Bétique (2) et la Narbonnaise (2) sont encore assez bien représentées, une petite province telle Chypre n'apparaît qu'une seule fois et d'autres comme la Crète et Cyrénaïque et la Sardaigne manquent à l'appel, la première à cause de sa moindre importance, la seconde, parce que les documents concernant les proconsuls de cette province sont rarissimes<sup>1</sup>.

Nous voudrions aussi profiter de l'occasion et corriger une erreur que nous avons commise en 1954, lorsque nous publiâmes notre liste chronologique des responsables de la distribution du blé à la plèbe romaine (*Historia* II 1954, après p. 444). On trouvera en effet sous le no. 33 le nom de Q. Servilius Pudens, auquel nous avions assigné une date quelque peu antérieure à son consulat ordinaire en 166. Actuellement nous partageons l'avis de Monsieur Bengt Thomasson, à l'argumentation convaincante duquel<sup>2</sup> nous renvoyons le lecteur: le patron des *Calamenses* n'est pas le beau-frère de L. Aurelius Verus en sa qualité de mari de Ceionia Plautia, mais son fils homonyme qui aura accompagné son père en Afrique, lorsque celui-ci y fut proconsul, dans les toutes premières années du règne de Commode.

Après avoir établi que la promotion d'un proconsul de Macédoine au consulat n'a rien d'exceptionnel, nous nous heurtons à un nouvel obstacle qui nous oblige à reconsidérer la restitution proposée pour le début de la ligne 4. En effet, la légation de la légion *III Augusta* a toujours impliqué le gouvernement du territoire de la Numidie, érigée en province vers la fin de l'année 197 ou le début de 198<sup>3</sup>, et n'a jamais précédé un proconsulat de rang prétorien. Dans ces conditions, l'on ne saurait donc continuer à maintenir la mention de ce corps de troupes, mais devra chercher à le remplacer par une autre légion, qui est naturellement la *VIII Augusta* en garnison à Argentorate, l'actuel Strasbourg. La promotion que nous venons de postuler est d'ailleurs celle d'un de nos proconsuls de Macédoine, P. Aelius Coeranus.

Nous en venons maintenant à la difficulté cruciale du cursus, c'est-à-dire à la fin de la ligne 4, où Th. Mommsen a corrigé le texte *ET TRA* que Pellegrino avait lu en *II TRA*, ce qui lui permit de restituer la mention de la légion *II Traiana*. Cette altération du document est-elle vraiment indispensable, n'avons-nous aucune possibilité de comprendre le contenu de l'inscription sans modifier ces deux signes? Évidemment tant que l'on ne pensait qu'à la *III Augusta*, le changement brutal proposé par le grand épigraphiste était la seule issue viable, mais la situation n'est plus la même actuellement, où nous avons affaire à la légion *VIII Augusta*. Il ne faut pas non plus minimiser les très grandes difficultés qui s'opposent à la solution mommsénienne. Tout d'abord la légion *II Traiana fortis* a depuis le 19 avril 127<sup>4</sup> été stationnée en Égypte, pays dont l'entrée était constamment interdite aux membres de l'ordre sénatorial<sup>5</sup>. Nous serions par conséquent obligé à dater la carrière des années comprises entre la création de ce corps de troupes en 103<sup>6</sup> et son arrivée sur les bords du Nil. Mais même si l'on accepte cette

<sup>1</sup>) P. Meloni, *L'amministrazione della Sardegna* (Rom 1958), p. 198-201 no. 19-20.

<sup>2</sup>) Bengt E. Thomasson, *Die Statthalter der römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diokletianus* (Lund 1960), II 88 et s.

<sup>3</sup>) cf. notre article dans *Libyca* V 1957, p. 61-75.

<sup>4</sup>) CIL III 42.

<sup>5</sup>) Tac., ann. II 59.

<sup>6</sup>) Sir R. Syme, *Laureae Aquincenses I* (Budapest 1938), p. 274 avec note 33.

fourchette, il reste un obstacle de nature épigraphique qui, à notre avis, exclut cette correction. Alors que l'on a qualifié à la ligne 5 la *I Italica* de *legio*, ce terme ferait défaut une ligne plus haut, sans que l'on puisse expliquer raisonnablement cette diversité des titulatures.

Nous préférons donc ne rien changer à la leçon de Pellegrino et nous apercevons alors deux moyens de sortir de l'impasse. La première serait de supposer une erreur du lapicide qui aurait oublié de graver le chiffre II entre ET et TRA. Nous aurions alors un texte qui bloquerait deux commandements successifs de légion, [*legat(o) leg(ionis) V]III Aug(ustae) et [II] Tra[ian(ae) fortis . . .]* ou bien mentionnerait le commandement extraordinaire simultané de ces deux corps de troupes, [*praep(osito) leg(ionum) V]III Aug(ustae) et [II] Tra[ian(ae) fortis . . .]*. La première branche de cette alternative aurait deux avantages. Tout d'abord de telles titulatures sont bien attestées, comme le prouve la liste chronologique suivante:

Nom	Titulature	Date	Référence
1. Sex. Sentius Caecilianus	<i>l[eg. l]eg. XV Apollina[r] et leg. III Au]g.</i>	72 73-74	CIL IX 4194 (= D. 8969)
2. - - -	<i>legatus Imper. Caes. Nervae Aug. Germ. leg. XVI Flaviae firmae et legatus Imp. Nervae Traiani Caesaris Aug. German. Dacici leg. VI Ferratae</i>	97-98 98-100	CIL XIII 5089 (= D. 1020)
3. [. . . .]nius Gallus Vecilius Crispinus Mansuanus Marcellinus Numisius [S]abinus	<i>leg. legionum I Italicae et [I]I Traianae fortis</i>	112-113 114-115	CIL III 6813 (= D. 1038)
4. P. Tullius Varro	<i>leg. leg. XII Fulminatae et VI Victricis p. f.</i>	120-121 122-123	CIL XI 3364 (= D. 1047)
5. [Q. Antistius Adventus] Postumius Aqu[i]linus	<i>leg. Aug. leg. VI Ferratae et secundae Adiutricis translato in eam expeditione Parthica</i>	162 163	Rec. Soc. arch. Const. 1893, p. 261 (= AE 1893,88 = D. 8977)
6. A. Julius Pompilius Piso T. Vibius [Varus ?] Laevillus Berenicianus	<i>leg. leg. XII[I Gem. item] IIII Fl.</i>	172 173	CIL VIII 2745 cf. VIII 2582 (= D. 1111)
7. Ti. Claudius Claudianus	<i>leg. leg. XIII Gem. et V Macedonicae piae</i>	194 195	CIL VIII 7978 (= D. 1147) = ILAlg. II 29
8. T. Flavius Secundus Philippianus	<i>leg. legg. I M. et XIII Gem.</i>	195 196	CIL XIII 1673 (= D. 1152)
9. Cn. Petronius Probatas Junior Justus	<i>leg. legion. duarum XII[II] Gem. et VIII Aug. Se[veri- anar. Alexandr]i[an.]</i>	Sev. Alex.	CIL X 1254 (= D. 1179)

La série de ces légations montre bien, surtout quand on se réfère à notre no. 5 que ces commandements se sont suivis dans le temps. On ne serait par conséquent pas gêné par la distance qui sépare les garnisons de la *VIII Augusta* à Argentorate et de la *II Traiana fortis* en Mésie inférieure<sup>7</sup> ou en Syrie<sup>8</sup>. En revanche, on se demande, pour quelle raison

<sup>7</sup> CIL XIII 6813 (= D. 1038); cf. E. Ritterling, RE XII (1925), col. 1485.

<sup>8</sup> Ti. Claudius Quartinus, CIL XIII 1802; cf. E. Ritterling, *ibid.*, col. 1486.

on aurait répété la titulature complète de légat de légion en mentionnant le commandement de la *I Italica*. Cette difficulté serait au contraire écartée, si l'on adoptait la seconde branche de l'alternative, également attestée par une autre inscription de Lambèse de A. Julius Pompilius Piso T. Vibius [Varus ?] Laevillus Berenicianus, CIL VIII 2582 (= D. 1111), où l'on lit *praepositus legionibus I Italicae et III[I Flaviae cum omnibus copiis] auxiliorum dato iure gladi*. On se voit cependant alors confronté avec le commandement simultané de ces deux légions qui, à notre connaissance, n'ont jamais combattu ensemble.

Sans vouloir rejeter sans appel les possibilités de restitution que nous venons de discuter, nous voudrions cependant proposer une conjecture qui aurait le grand avantage de nous libérer définitivement de l'erreur du lapicide toujours détestable. Il s'agit d'un essai de comprendre les signes *ET TRA* tels qu'ils ont été transmis par l'inventeur Pellegrino. Ne pourrait-il pas s'agir d'un complément de la titulature de légat de la légion *VIII Augusta*, comme par exemple dans le cas de C. Vettius Sabinianus Julius Hospes *leg. leg. XIII Gem. cum iurisdictione Pannoniae superioris*, IL Afr. 281 ? On serait alors en présence d'un territoire, d'un *tra[ct(us)]* soumis à la juridiction du légat de Strasbourg. Or ce *tractus* nous est connu par une inscription en langue grecque de *Dusa* en Bithynie<sup>9</sup>, où il est question d'un procurateur équestre des domaines impériaux, qui porte le titre d' *ἐπίτροπος χώρας Σουμελοκεννησίας καὶ ὑπερλιμιτάνης*. Dans le cas qui nous occupe, nous aurions une titulature plus développée par la spécification que le *leg. leg. VIII Aug(ustae)* aurait également le *tract(us) Sumelocen(ensis)* sous sa juridiction. Cette réglementation serait assez satisfaisante pour l'esprit, car il est vraisemblable que le commandement des troupes, qui montaient la garde à la frontière des *agri decumates*, c'est-à-dire le long du *limes* de cette partie de Germanie supérieure, et qui dépendaient du légat de la *VIII Augusta*, impliquait que ce dernier fut également chargé de juger les procès en dernière instance. On s'étonnera peut-être que le titre plus complet que nous venons de postuler ne soit pas connu par ailleurs, mais sans parler du fait qu'il peut s'agir d'une extension extraordinaire de la compétence de ce chef militaire comme dans le cas de C. Vettius Sabinianus Julius Hospes cité plus haut, il peut arriver que des titulatures plus longues apparaissent exceptionnellement, à preuve la procuratèle des provinces de Lyonnaise et Aquitaine, qui dans le texte de C. Minucius Italus trouvé à Aquilée, se lit *procurat. provinciarum Lugdunensis et Aquitaniae item Lactorae*<sup>10</sup>. On ignore absolument la raison, pour laquelle on a tenu à spécifier que ce chevalier s'est également occupé du territoire de Lectoure. Un autre exemple du même phénomène nous est fourni par un texte de Bonn<sup>11</sup>, où un certain M. Pompeius Potens est qualifié de *conductor XXXX Galliarum et portus Lirensis*, sans que nous sachions ni la raison ni la signification de ce développement insolite du titre. Cet argument est encore corroboré par l'extrême rareté des titulaires du poste de *leg. leg. VIII Augustae* dont le nom s'est conservé. Nous n'en connaissons qu'un très petit nombre, 9 légats certains et 2 douteux, dont nous nous permettons de dresser la liste chronologique suivante:

<sup>9</sup>) Korrespondenzbl. d. Westdt. Zeitschr. 1886, 260 (= IGR III 70 = D. 8850).

<sup>10</sup>) CIL V 875 (= D. 1374).

<sup>11</sup>) Bonner Jahrb. 134, 1929, 169 (= AE 1930, 29) = H. Nesselhauf, Neue Inschriften aus dem römischen Germanien, 27. Ber. RGK 1938, 97 no. 161.

1. Numisius Lupus	69	Tacite, hist. III 10
2. L. Antistius Rusticus	79–81	JRS XIV 1924, 180; cf. XV 1925, 255 et s. et XVI 1926, 115 (= AE 1925, 126; cf. ibid. 1926, p. 19)
3. T. Avidius Quietus	avant 82	CIL VI 3828 = 31692 (= D. 6105)
4. A. Bucius Lappius Maximus (?)	autour de 86	CIL XIII 12168,7–9; 12171,7; 12173,16–18
5. M. Acilius Priscus Egrilius Plarianus	vers 125	CIL XIV 155
6. . – Flaccus <sup>12</sup>	Hadrien	CIG 2638 (= IGR III 991)
7. M. Juventius Caesianus	186	H. Nesselhauf – H. Lieb, Dritter Nachtrag zu CIL XIII, 40. Ber. RGK, 1960, 170 no. 129
8. P. Aelius Coeranus	217–222	CIL XIV 3586 (= D. 1158) = Inscr. Ital. IV 1, 99
9. Cn. Petronius Probatas Junior Justus	Sévère Alexandre	CIL X 1254 (= D. 1179)
10. A. Egnatius Proculus	Sévère Alexandre	CIL VI 1406 (= D. 1167)
11. Q. Petronius Melior	vers 237	CIL XI 3367 (= D. 1180)

Or, parmi ces légats il y en a un, nous voulons parler de M. Juventius Caesianus, originaire de *Brixia* (CIL V 4349), qui a exercé sa juridiction justement dans le territoire du *tractus Sumelocensis*, puisque la tablette de bois, où son nom et son titre apparaissent, provient d'*Arae Flaviae*, l'actuel Rottweil, chef-lieu de ce territoire et par conséquent l'endroit où le légat venait juger les affaires qui étaient de sa compétence.

– Voici le texte qui nous intéresse (H. Nesselhauf u. H. Lieb, 3. Nachtrag zu CIL XIII, 40. Ber. RGK, 1960, 170 Nr. 129 Z. 2–4): -----ntosexcondemnationeiuyenticaesiani/  
----- egionisoctavaeaugust . . . . .ælegatossecundiosecundi / ----- prif . rni . . icf .  
rinoXquigentos . o . . . . . tos.

En donnant le grade de *legatus Augusti legionis octavae Augustae piae fidae* à M. Juventius Caesianus nous ne sommes évidemment pas d'accord avec M. Nesselhauf qui revendique cette qualité pour S. Secundius Secundinus. Mais, comme il l'a lui-même fort bien remarqué, ce gentilice formé sur un surnom est typiquement gaulois et convient assez mal à un membre de l'ordre sénatorial, lequel serait d'ailleurs, à notre connaissance, le seul Gaulois des trois Gaules à avoir parcouru une carrière sénatoriale. Nous estimons par conséquent qu'il faut faire dépendre le genitif [*l*]egionis octavae August[ae piae fid]ae d'un autre genitif legati Augusti qu'il faut restituer au debut de la l.3 et qui serait apposé au nom de Juventius Caesianus, de sorte que le texte de ces lignes se lirait: -ntos ex condemnatione Iuventi Caesiani [legati Augusti l]egionis octavae August[ae piae fid]ae legatos Secundio Secundi[no . . . . .et]

<sup>12</sup>) On peut hésiter, si Flaccus a été légat de la II ou VIII Aug., le chiffre ayant disparu.

*Prif[e]rmi[o V]ict[o]rino X qui(n)gentos . . . tos.* On voit qu'il s'agit d'une somme indéfinie de deniers légués à Secundius Secundi[nus] et à Priferminus Victorinus dont, d'après la sentence de Juventius Caesianus, dont on doit disposer d'une façon qui nous échappe. Le sens que nous venons de proposer vient de ce que nous avons supprimé le prénom *S(extus)* de Secundius Secundinus. En effet, il paraît invraisemblable que l'on ait mentionné le prénom d'un simple citoyen romain, alors que cet élément de la nomenclature fait défaut au sénateur dont émane la sentence. Cette interprétation un peu différente des lignes 3 et 4 de la tablette en bois de *Arae Flaviae* ne rencontre pas de difficulté par ce que nous savons par ailleurs sur M. Juventius Caesianus, lequel aura pu être consul suffect aussi bien un peu avant que quelques années après 186, date du texte de Rottweil.

Avec les lignes de 5 et 6 du document de Capoue nous retrouvons un terrain solide et nous pouvons désormais dresser la suite des postes prétoriens que le quasianonyme a parcourus avant d'accéder au consulat et qui sont les suivants:

[*praetor*]  
 [*praef. frum. dand[i ex s. c.]*]  
 [*leg. leg(ionis) I Ital[icae]*]  
 [*legat. leg. V]III Aug. et tra[ct. Sumelocen.]*  
 [*procos. pro]v. Macedon[iae]*  
 c[os.]

Il nous reste à démontrer que la promotion de la fonction de *praef. frumenti dandi* au commandement d'une légion n'a rien d'extraordinaire, à preuve la liste chronologique suivante; il arrive même que l'intéressé a successivement commandé à deux légions:

- |   |   |                 |                                  |
|---|---|-----------------|----------------------------------|
| 1. [L. Caesennius]<br>Sospes  | <i>leg. leg. XIII Gem.</i>  | vers 108        | CIL III 6818<br>(= D. 1017 add.) |
| 2. [. . .]nius Gallus<br>Vecilius Crispinus<br>Mansuanus Marcel-<br>linus Numisius<br>[S]abinus | <i>leg. legionum</i><br><i>I Italicae et</i><br><i>[I]I Traianae</i><br><i>fortis</i> | vers<br>112-114 | CIL III 6813<br>(= D. 1038)      |
| 3. . . .  | <i>leg. leg. VI Ferr.</i>   | vers<br>155-161 | CIL III 254                      |
| 4. L. Marius<br>Vegetinus Marcianus<br>Minicianus Myrtilianus                                   | <i>leg. leg. XXII</i><br><i>Primig.</i>   | Commode         | CIL VI 1455<br>et 1456           |

Ainsi le cursus que nous venons de restituer n'a rien d'extraordinaire, loin de là, à part la mention de la juridiction sur les *agri decumates*, si l'on veut bien accepter notre restitution.

Nous avons naturellement essayé de détecter, à quel sénateur originaire de Capoue appartient la carrière CIL X 3872. Mais il faut bien avouer que les vestiges du surnom en-*lus* et la filiation *L. f.* sont trop indistincts, pour que l'on puisse s'aventurer à proposer une identification. Nous voudrions seulement indiquer que l'on connaît un mem-



bre de la Haute-Assemblée, en l'espèce un certain *L. Varius Ambibulus*, dont le nom apparaît à Capoue dans deux textes de ses affranchis (CIL X 3864; 4390). Malheureusement son cursus conservé à Cuicul, l'actuel Djemila ne correspond pas à celui de notre quasianonyme; il pourrait cependant s'agir d'un parent, fils ou petit-fils, car l'on relève deux postes, la préfecture *frumenti dandi ex s. c.* et le proconsulat de la province du Macédoine qui sont communs aux deux carrières. Est-ce suffisant pour soutenir cette parenté, nous n'osons l'affirmer.

Nous n'oserons pas non plus nous prononcer sur la date qu'il faut assigner à cette suite de postes. A moins d'introduire malgré tout le commandement de la légion *II Traiana fortis*, ce qui fournirait la fourchette déjà indiquée comprise entre 103 et 127, nous estimons que l'on ne dispose d'aucun indice valable pour attribuer cette carrière au II<sup>e</sup> siècle plutôt qu'à l'époque de Sévère Alexandre ou de Gordien III. Il faut espérer et souhaiter qu'un nouveau document que Monsieur Hatt trouvera peut-être à Strasbourg ou Monsieur Nesselhauf à Rottweil ou nos amis bulgares et polonais à Novae, où l'on est en train de fouiller, ou nos amis grecs en Macédoine, viendra confirmer ou infirmer nos dires.

## Appendice

### Les praefecti Miniciae

En 1954, nous dressions pour les besoins de la chronologie de la carrière de *L. Caesennius Sospes*<sup>13</sup> une liste nominative et chronologique de tous les responsables senatoriaux des distributions de blé à la plèbe romaine, liste que nous fîmes insérer après la page 444 dans le tome II du périodique 'Historia'. Outre les *praefecti frumenti dandi ex senatus consulto*, qui nous intéressaient au premier chef, nous y fîmes figurer aussi bien les *curatores aquarum sacrae urbis et Miniciae* consulaires, auxquels, dès le règne de Septime Sévère, la tâche de s'occuper des *frumentationes* du peuple romain fut dévolue par le gouvernement impérial, que les *praefecti Minuciae* de rang prétorien que nous identifions, à part leur titulature, avec les *praefecti frumenti dandi ex s. c.* Nous suivîmes ce faisant l'avis de M. D. van Berchem<sup>13</sup> qui considérait cette titulature de *praef. Miniciae* comme un 'titre incorrect' des '*praef. frumenti dandi* couramment appelés' ainsi dès l'époque de Commode<sup>14</sup>.

Aussi insérions-nous les titulaires de ce poste à l'époque même, où réapparaissaient les *praefecti frumenti dandi*, c'est-à-dire sous le règne de Sévère Alexandre. Notre erreur fut aggravée et corroborée par une seconde, le développement de la titulature de CVR·MIN dans l'inscription de *L. Fabius Cilo Septiminus Catinius Acilianus Lepidus Fulcinianus* (CIL VI 1408 = D. 1141) en *cur(ator) Min(iciae)*, alors qu'il fallait compléter ces deux termes d'après le texte d'une pierre du même personnage trouvée à Antioche de Pisidie<sup>15</sup> en *cur(ioni) min(ori)*, titre que l'on y lisait en toutes lettres. D'ailleurs M. A. Chastagnol dans sa belle thèse intitulée 'La préfecture urbaine à Rome sous le Bas-Empire' et parue en 1960 rectifia implicitement nos vues, puisqu'il écrivit<sup>16</sup>

<sup>13</sup> D. van Berchem, Les distributions de blé et d'argent à la plèbe romaine sous l'Empire (Genève 1939) 96 avec note 3.

<sup>14</sup> C. Memmius Fidus Julius Albius, CIL VIII 12442, cf. III 15208 (= D. 9082).

<sup>15</sup> W. M. Ramsay, Journ. of Rom. Studies 14, 1924, 185 (= AE 1926, 79).

<sup>16</sup> A. Chastagnol, La préfecture urbaine à Rome sous le Bas-Empire (Paris 1960) 56.

en traitant de la réforme de la *frumentatio*, que 'Septime Sévère avait jumelé le service de la *frumentatio* avec celui des aqueducs sous les ordres du fonctionnaire qu'on appela depuis cette époque le *curator aquarum et Miniciae*; il subsistait alors, à coté de ce curateur, fonctionnaire impérial, un *praefectus frumenti dandi* ou *praefectus Miniciae*, fonctionnaire sénatorial, mais ce dernier disparut sous Gordien III ou Philippe l'Arabe, et le curateur demeure seul ensuite comme responsable des distributions de blé jusque 'à Aurelien, de pain ensuite.' Pourtant les vues du savant professeur de Rennes ne nous paraissent pas encore recouvrir entièrement la réalité, certes plus complexe que nous l'avions tous supposée.

En reprenant ainsi cette question si difficile, nous voudrions mentionner une remarque fort judicieuse de M. D. van Berchem qui constatait<sup>17</sup>, qu' 'aucun des *praefecti frumenti dandi* ne fut en charge sous Septime Sévère, Caracalla et Élagabale. Ceux dont le mandat peut être daté avec certitude appartiennent au règne de Sévère Alexandre ou de son successeur'. Cette observation mérite que l'on s'y arrête plus longuement. Elle implique en effet que durant cette époque de 193 à 222 les *curatores aquarum et Miniciae* auraient dirigé à eux tout seuls les deux services des aqueducs et de la *frumentatio populi Romani*. En vérité, tel n'a pas été le cas et la réforme inaugurée déjà dès le règne de Commode a été double. D'une part le responsable sénatorial de la *frumentatio* de rang prétorien a été coiffé par un fonctionnaire impérial, ancien consulaire. D'autre part ce dirigeant de la *frumentatio* devenait désormais le subordonné du curateur et fut nommé par l'empereur. Ainsi s'explique que l'on a adopté une nouvelle titulature, laquelle indique clairement que le *praefectus Miniciae*, fonctionnaire de rang prétorien, aide au *curator aquarum et Miniciae*, et qu'il est comme lui nommé par l'empereur au lieu de l'être par le sénat. Du coup les mesures de Sévère Alexandre et de Gordien III, empereurs favorables au sénat, prennent toute leur signification, puisque ces princes reviennent au régime des *frumentationes* du temps des Antonins, où le service de la distribution de blé fut dirigé par un magistrat sénatorial. Il s'ensuit que, si M. Chastagnol a eu raison de constater que le *praefectus Miniciae* exerce son activité à côté du *curator aquarum et Miniciae*, il n'en est pas de même du *praef. frumenti dandi*. Celui-ci gère à lui tout seul les *frumentationes* comme il l'a fait de tout temps. Nous sommes persuadé que ce retour aux anciennes coutûmes a également dû se traduire par un changement de la titulature des curateurs consulaires, qui durant les règnes des deux empereurs Sévère Alexandre et Gordien III n'ont certainement plus accolé *et Miniciae* à leur titre de *curator aquarum sacrae urbis*. Malheureusement aucun titulaire du poste ne nous est encore connu pour l'époque indiquée, ce qui a certainement contribué à retarder la solution de notre problème. Mais cette hypothèse nouvelle sur le déroulement des événements implique aussi que nous retirions à Septime Sévère cette mesure antisénatoriale pour la verser au dossier de Commode, autocrates'il en fût et certainement avide d'éliminer toute ingérence du sénat sur les *frumentationes*. Nous voudrions, à la fin de cet exposé, concrétiser nos vues dans une nouvelle liste nominative et chronologique qui comprendra tous les responsables de la distribution de blé à la plèbe romaine.

<sup>17</sup>) D. van Berchem, *ibid.* 97.

## Les responsables senatoriaux des distributions de blé à la plèbe romaine

Nom	Origine	Titulature	Date	XXviratus	Rang	Référence
1. D'AUGUSTE À CLAUDE						
1. L. Memmius C. f. Gal.	Romanus	<i>frumenti curator ex s. c.</i>	av. Auguste	—	av. la préture	CIL VI 1460 (= D. 887)
2. —	—	<i>cur(ator) fru(menti) praef. frum. dandi ex. s. c.</i>	Auguste	—	av. la préture	CIL VI 1480 (= D. 907)
3. Q. Varius Geminus	<i>Paelignus</i>	—	—	<i>Xvir stlit. ind.</i>	—	CIL IX 3306 (= D. 932)
4. [.] Cascellius	<i>Marsus Marruvinus</i>	—	—	<i>III vir viar. cur.</i>	1er poste pr.	CIL IX 3666
5. L. Licinius C[-]vel O[-]	<i>Tuscus</i>	—	—	—	2e ou 3e poste pr.	CIL VI 1442
6. T. Mussidius Pollianus	<i>Italicus</i>	—	—	<i>Xvir stlit. ind.</i>	1er poste pr.	CIL VI 1466 (= D. 913)
7. C. Ummidius Durmius Quadratus	<i>Casinas</i>	—	20 p. Chr. n.	<i>Xvir stlit. ind.</i>	2e poste pr.	CIL X 5182 (= D. 972)
8. Post. Mimisius Sardus	<i>Asisinas</i>	—	Tibère	—	3e poste pr.	CIL XIV 3598 (= D. 947) Inscr. Ital. IV 1, 112
9. Q. Caerellius	<i>Italicus</i>	—	—	<i>III vir capitalis</i>	1er poste pr.	CIL VI 1364 (= D. 943)
10. C. Fulvius [...]	<i>Tusculanus</i>	—	—	—	av. la préture	CIL VI 30856 (= D. 3783)
11. [Sex]tius Tarquitanus	—	—	—	—	av. la préture	CIL XIV 4005
12. —	—	—	dern. ann. de Tib.	<i>Xvir stlit. ind.</i>	1er poste pr.	CIL VI 1544
13. [-]oni[us.]uscus	—	—	Claude	<i>Xvir stlit. ind.</i>	1er poste pr.	CIL VI 1557
14. M. Calpurnius Rufus	<i>Attaleiensis</i>	—	—	—	1er poste pr.	CIL III 6072
15. M. Opsius Navius Fan- nianus	<i>Neapolitanus</i>	—	—	<i>Xvir stlit. ind.</i>	av. la préture	IG XIV 719 (= IGR I 431)
16. M. Julius Romulus	<i>Veliternus (?)</i>	—	—	[ <i>III vir viar. cu- randarum</i> ]	2e poste pr.	NS, 1924, p. 346 (= AE, 1925, 85)
2. DE NERVA À COMMODO						
17. [L. Caesennius] Sospes	<i>Italicus</i>	—	vers 103	<i>III vir a. a. f. f.</i>	1er poste pr.	CIL III 6818 (= D. 1017 add.)
18. L. Acilius Rufus	<i>Thermitanus</i> <i>Himeræus</i>	—	av. son consulat en 107	—	1er poste pr.	CIL X 7344
19. L. Catilius Severus etc.	—	—	av. son consulat en 110	—	2e poste pr.	CIL X 8291 (= D. 1041)

Nom	Origine	Titulature	Date	XXviratus	Rang	Référence
20. A. Larcus Priscus	<i>Antiatinus</i>	"	av. son consulat en 110	<i>Xvir stlit. iud.</i>	1 <sup>er</sup> poste pr.	CIL VIII 17891 (= D. 1055)
21. [-]nius Gallus etc.	-	"	vers 110	<i>IIIvir capitalis</i>	2 <sup>e</sup> poste pr.	CIL III 6813 (= D. 1038)
22. Q. Planius Sardinus L. Varius Ambibulus	<i>Campanus</i>	"	vers 123	<i>Xvir stlit. iud.</i>	1 <sup>er</sup> poste pr.	Bull. ACIH 1911, p. 142 (= AE 1911, 111 = D. 9486)
23. P. Cluvius Maximus Paulinus	<i>Labicanus</i>	"	vers 130	<i>IIIvir viar. cur.</i>	1 <sup>er</sup> poste pr.	Epigraphica I 1939, p. 307 (= AE 1940, 99)
24. L. Aurelius Gallus	-	"	av. son consulat 129-133	-	5 <sup>e</sup> poste pr.	CIL VI 1356 cf. 31637 (= D. 1109)
25. L. Coelius Festus	-	"	av. son consulat 148	-	1 <sup>er</sup> poste pr.	CIL XI 1183 (= D. 1079)
26. C. Curtius Justus	<i>Italicus</i>	"	avant 151	<i>IIIvir viar. cur.</i>	1 <sup>er</sup> poste pr.	CIL III 1458
27. C. Coelius Honoratus	-	"	Antonin le P.	-	1 <sup>er</sup> poste pr.	Lebas-Wadd. 2814 (= IGR III 970)
28. Ti. Claudius Flavianus	<i>Patavensis</i>	"	Antonin le P.	<i>Xvir stlit. iud.</i>	2 <sup>e</sup> poste pr.	Eranos Vindob. 1890, p. 190 (= IGR III 667 = D. 8835)
29. Ti. Julius Frugi	<i>Cyzicenus</i> (?)	"	"	<i>IIIvir a. a. f. f.</i>	5 <sup>e</sup> poste pr.	CIL VI 31717
30. Sex. Tadius Lusius Nepos	<i>Trebulanus</i> <i>Mutuscus</i>	"	avant 165	<i>Xvir stlit. iud.</i>	3 <sup>e</sup> poste pr.	CIL IX 4119
31. L. Aemilius Honoratus	<i>Nemausensis</i>	"	"	<i>IIIvir capitalis</i>	1 <sup>er</sup> poste pr.	CIL XII 3164 (= D. 1048)
32. (C. Julius Saturninus?)	-	"	vers 170	-	2 <sup>e</sup> poste pr.	CIL III 254
33. L. Ragonius Urinatus etc.	<i>Opiterginus</i>	"	Marc Aurèle	-	1 <sup>er</sup> poste pr.	CIL VI 1502 (= D. 1124)
34. . -	-	"	"	-	?	Inscr. Cret. IV 299 (= D. 8834 b)
35. Q. Servilius Pudens	-	"	vers 180-82	-	1 <sup>er</sup> poste pr.	IL Alg. I 281 (= D. 1084)
36. L. Marius Vegetinus etc.	-	"	Marc Aurèle / Commode	<i>IIIvir capitalis</i>	1 <sup>er</sup> poste pr.	CIL VI 1455-56
37. . -	<i>Clusinus</i>	"	II <sup>e</sup> siècle	-	1 <sup>er</sup> poste pr.	CIL XI 7114
38. [-]us L. f. -	-	"	"	-	3 <sup>e</sup> poste pr.	CIL VI 1561
39. [-] Gallus	<i>Ferentensis</i>	"	"	-	2 <sup>e</sup> poste pr.	CIL XI 7423
40. . -	-	"	"	-	3 <sup>e</sup> poste pr.	CIL XI 2491

Nom	Origine	Titulature	Date	XXviratus	Rang	Référence
3. DE COMMODOE À ÉLAGABALE						
41. C. Memmius Fidus Julius Albius	<i>Bullensis</i> <i>Regius</i>	<i>praef. Miniciae</i>	vers 188	—	4 <sup>e</sup> poste pr.	CIL VIII 12442 (= D. 1110)
42. L. Valerius Bradua Mauricus	<i>Italicus</i>	<i>cur. aquarum</i> <i>sacrae urbis et</i> <i>Miniciae</i>	vers 196	—	2 <sup>e</sup> poste cons.	CIL V 7783 (= D. 1128)
43. L. Julius Julianus	<i>Italicus</i>	<i>praef. Minicia(e)</i>	198–209	—	2 <sup>e</sup> poste pr.	CIL XI 4182
44. Q. Virius Egnatius Sulpicius Priscus	<i>Italicus</i>	<i>cur. aquarum</i> <i>sacrae urbis et</i> <i>Miniciae</i>	211–217	—	1 <sup>er</sup> poste cons.	CIL V 7783 (= D. 1128)
45. C. Caesonius Macer Rufinianus	<i>Tiburtinus</i>	<i>cur. aquarum</i> <i>et Miniciae</i>	vers 220	<i>IIIvir capitalis</i>	3 <sup>e</sup> poste cons.	CIL XIV 3900 (= D. 1182 = Inscr. Ital. IV 1, 102)
4. SOUS SEVÈRE ALEXANDRE						
46. P. Flavius Pudens Pomponianus signo Vocontius	<i>Thamugadensis</i>	<i>praef. frum. d.</i>	debut S. A.	—	1 <sup>er</sup> poste pr.	CIL VIII 2391 = 17910 (= D. 2937); D. 8981; Bull. ACTH 1904 p. 212
47. A. Egnatius Proculus	—	”	S. A.	—	3 <sup>e</sup> poste pr.	CIL VI 1406 (= D. 1167)
48. [- (Rubrenus) -]	<i>Atinas</i>	”	”	<i>Xvir stlit. iud.</i>	1 <sup>er</sup> poste pr.	Gl. Downey dans R. Still- well, Antioch on the Oron- tes, The Excavations 1933– 36, p. 158 no. 61 (= AE 1938, 177)
49. [P. Alfius Max]imus Numisius Avitus	<i>Tarraconensis</i>	”	”	—	2 <sup>e</sup> poste pr.	CIL VI 1474
50. [-] ius Annianus	—	”	”	<i>Xvir stlit. iud.</i>	1 <sup>er</sup> poste pr.	CIL XIII 6763 (= D. 1188)
51. M. Juventius Secundus	<i>Brixianus</i>	”	”	—	2 <sup>e</sup> poste pr.	CIL V 4335
5. SOUS MAXIMIN						
52. L. Caesonius Lucillus Macer Rufinianus	<i>Tiburtinus</i>	<i>curator aquarum</i> <i>et Miniciae</i>	—	<i>Xvir stlit. iud.</i>	1 <sup>er</sup> poste cons.	CIL XIV 3902 (= D. 1186) = Inscr. Ital. IV 1, 104

Nom	Origine	Titulature	Date	XXviratus	Rang	Référence
6. SOUS GORDIEN III						
53. Q. Petronius Melior	<i>Faesulanus</i>	<i>praef. frumenti dandi ex s. c.</i>	vers 240	<i>Xvir stlit. ind.</i>	3 <sup>e</sup> poste pr.	CIL XI 3367 (= D. 1180)
7. SOUS SÉVÈRE ALEXANDRE OU GORDIEN III						
54. . . . .	-	<i>praef. frumenti dandi ex s. c.</i>	-	-	2 <sup>e</sup> poste pr.	CIL VI 1562
55. . . . .	-	"	-	-	1 <sup>er</sup> poste pr.	IG II/III <sup>2</sup> 4220
8. SOUS NERVA À COMMODE, SÉVÈRE ALEXANDRE OU GORDIEN III						
56. . . . .	-	<i>praef. frumenti dandi ex s. c.</i>	-	-	1 <sup>er</sup> poste pr.	CIL III 12689
57. [-]us L. f. Fa[.l.-]lus	<i>Campanus</i>	"	-	-	1 <sup>er</sup> poste pr.	CIL X 3872
9. DE PHILIPPE L'ARABE À DIOCLETIEN						
58. Ti. Claudius Me[. . . .]	<i>Volturnensis</i>	<i>praef. Min(iciae)</i>	av. 250	-	2 <sup>e</sup> poste pr.	CIL X 3723
Priscus Rufinus iunior						
59. [- (Ant. . . .) -]	<i>Mactaritanus</i>	<i>praef. Min[iciae]</i>	av. 250	-	2 <sup>e</sup> poste pr.	CIL VIII 11810
60. L. Valerius Publicola Balbinus Maximus	-	<i>cur. aquar(um) et Mimiciae</i>	après son consulat ord. 253	<i>IIIvir ka[p.]</i>	1 <sup>er</sup> poste cons.	CIL VI 1531 (= 31673) et 1532 (= D. 1190 et 1191)
61. . . . . - anus	-	<i>[cur. a]quarum et Mini[iciae]</i>	vers le milieu du III <sup>e</sup> s.	<i>IIIvir a. a. f. f.</i>	2 <sup>e</sup> poste cons.	CIL VIII 11 338 (= D. 1198)
62. L. Aelius Helvius Dionysius	-	<i>curator aquarum et Mimiciae</i>	peu avant 293	-	2 <sup>e</sup> poste cons.	CIL VI 1673 cf. 31901 a (= D. 1211)
10. SOUS COMMODE À ÉLAGABALE, SOUS MAXIMIN OU SOUS PHILIPPE L'ARABE À DIOCLETIEN						
63. . . . . - iunctor	-	<i>[cur]ator [ope]rum [cur]ator [aqua]e et [cur]ator [Min]uciae</i>	-	-	2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> poste cons.	Mélanges Abramič II 1954-57, p. 82-87 (= AE 1961, 302)